

## **Transcription du testament de Gustave Caillebotte**

4 pages manuscrites, 1 enveloppe cachetée de cire,

3 novembre 1876 (AD77, 112E623-1)

Je désire qu'il soit pris sur ma succession la somme nécessaire pour faire en 1878 dans les meilleures conditions possibles, l'exposition des peintres dits intransigeants ou impressionnistes\_ Il m'est assez difficile d'évaluer aujourd'hui cette somme ; elle peut s'élever à trente, quarante mille francs ou même plus. Les peintres qui figureront dans cette exposition sont : Degas, Monet, Pissarro, Renoir, Cézanne, Sisley, Mlle Morizot... Je nomme ceux-là sans exclure les autres.

Je donne à l'Etat les tableaux que je possède ; seulement comme je veux que ce don soit accepté et le soit de telle façon que ces tableaux n'aillent ni dans un grenier ni dans un musée de province mais bien au Luxembourg et plus tard au Louvre, il est nécessaire qu'il s'écoule un certain temps, avant l'exécution de cette clause jusqu'à ce que le public, je ne dis pas comprene mais admette cette peinture. Ce temps peut être de vingt ans ou plus ; en attendant, mon frère Martial, et à son défaut un autre de mes héritiers, les conservera.

Je prie Renoir d'être mon exécuteur testamentaire et de vouloir bien accepter un tableau qu'il choisira ; mes héritiers insisteront pour qu'il en prenne un important.

Fait en double, à Paris, le trois novembre mil huit cent soixante-seize.

Gustave Caillebotte

## Transcription du testament de Gustave Caillebotte

4 pages manuscrites, 1 enveloppe cachetée de cire,

20 novembre 1883 (AD77, 112E623-1)

Ceci est mon testament

On trouvera chez mon ami Albert Courtier un testament fait par moi en 1876 après la mort de mon frère René. Je maintiens toute la partie de ce testament qui a trait au don que je fais de la peinture des autres que je possède \_ ce qui a rapport à l'exposition de 1878 est naturellement devenu inutile \_ Mon intention formelle est que Renoir n'ait jamais le moindre ennui à cause de l'argent que je lui ai prêté.

Je lui fais remise entière de sa dette et je le dégage complètement de toute solidarité avec M. Legrand Je laisse à Mademoiselle Charlotte Berthier une rente viagère de douze mille francs. Je désire que cette rente soit insaisissable\_ et payable tous les mois, j'aimerais même mieux tous les quinze jours. Albert Courtier pourrait se charger de ce soin. Cette rente doit être nette de tous droits de succession\_

Je laisse vingt mille francs à ma filleule Jenny Courtier Je laisse à mon frère Martial en plus de la part qui lui revient légalement, l'entière prospérité de ce que nous possédons en commun, meubles et Immeubles\_

Fait à Paris le vingt novembre mil huit cent quatre-vingt trois\_

Gustave Caillebotte

Je maintiens toutes les dispositions ci-dessus \_ Je laisse en plus à mademoiselle Charlotte Berthier la petite maison que je possède au petit Genevilliers laquelle est louée actuellement à Mr Luce \_ toujours nette de tous droits\_

Petit Genevilliers le cinq Novembre 1889

GCaillebotte